UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel– 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80
————oOo————

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 02 Novembre à 18 H 00, les membres du comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis salle du conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 72 titulaires - 43 suppléants Délégués présents : 43 délégués (37 titulaires – 6 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 43 délégués (37 titulaires – 6 suppléants) Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 26 Octobre 2026	Résultat du vote : Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents:
Titulaires :
M. Dominque AGAR, M. Christian ALBASSIER, M. Bruno ARLE FERVEL, M. Nicolas BAHU, M. Didier BANDRY, M. Grégory BESONHÉ, M. Gérard BLAVET, M. Gilles CARON, M. Hugues DAZARD, Mme Michèle DEMANGE, M. Philippe DOBSKI, M. Rémy DUFOUR, Mme Madeleine GABRIEL, M. Philippe GALLOCHAT, M. Michel GILLE, M. Michel GUILLEMAN, M. Jean-Paul GUILLON, Mme Maryse HERNANDEZ, M. Michel HOERTER, M. Corentin LEGENDRE, M. David LLOANCY, M. Patrick MALEZE, M. Eric MANGIN, M. Philippe MARCHAL, M. Michel MATHIS, M. Jean-Luc PANTOUX, Mme Elisabeth PARENT-AUBOYNEAU, Mme Chantal PASCARD, M. Pierre PONGE, M. Grégory POURTOUT, M. Mohamed REZZOUKI, Mme Catherine RICHARD, Mme Nicole SARROUY, Mme Régine STOFFERIS, M. Rémy THOMAS, Mme Nelly TRICONNET, M. Philippe VERDOOLAEGHE.

Suppléants votants :
Mme Odile HUVIER, M. Bastien JULIEN, Mme Virginie LAPLAIGE, M. Frédéric LEFEVRE, M. Vincent LEVEQUE, M. Éric MORELLON.

Membres absents excusés :
Titulaires :
M. Alain ARNEFAUX, M. Hervé BILLOT, M. Régis BUREL, M. Patrick CHARBONNIER, Mme Aurélie COUDRAIN, M. Benoit DAVIN, M. Didier DUFAUD, M. Didier FOULON, Mme Laëtitia GALLOIS, M. Laurent GRUZON, M. Mathieu HOURDRY, M. Claude JACQUIN, M. François LEBARGY, M. Yves LEVEQUE, M. Sylvain LOGEROT, M. Jean-Luc MAGNIER, Mme Michèle PERRAUD, Mme Moon PICHAUREAUX, Mme Nathalie PIERRE, M. Stéphane PITTANA, M. Jean-Pierre POLIN, M. Antoine RENOUF, M. Guillaume RODIER.

Membres absents :
Titulaires :
Mme Catherine BELLEVILLE, Mme Rachida BOUHRAOUA, M. Didier HUBERT, M. Gilles JOURDAIN, Mme Juliette KNOBEL, M. Bertrand LAMICHE, M. Eric LEFRANC, M. Ludovic L'HERMITE, M. Benoit POINT, M. Claude ROBIN, M. Daniel SAROUL, M. Vincent VEROT.

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Luc PANTOUX.

Objet : Prospective financière 2026-2032	**N°2026 11 03**

Le comité syndical,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-250202371-20261102-20261103-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026
Certifié par le Président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération n°2025 11 02 du comité syndical du 05 novembre 2025 prenant acte des orientations politiques et approuvant la prospective financière 2025-2042,

- Vu le schéma directeur d'eau potable de l'USESA adopté par le comité syndical en séance du 12 mars 2020,

-Vu le complément du schéma directeur d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical en séance du 25 avril 2023,

- Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau en réunion du 12 octobre 2026,

- Considérant que le comité syndical en date du 05 novembre a décidé de s'orienter vers une stratégie comprenant :
  - Une augmentation du tarif d'eau dès 2026 (hors révision annuelle) ;
  - Le recours à l'emprunt ;
  - La réalisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).
- Considérant que l'étude financière réalisé en 2026 a pour objectif d'évaluer le besoin de financement nécessaire à l'USESA pour financer le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2026-2032,

- Considérant que la prospective financière 2026-2032 prend en compte :
  - L'intégration de la commune de Beugneux au 1er janvier 2027 ;
  - Les produits de vente d'eau :
    - Assiette de facturation (abonnés constants et volumes en baisse de 1%/an) ;
    - Révision de 5% (formule de Révision) en 2027 puis +3% /an de 2028 à 2032 ;
    - Unification du tarif au 1er janvier 2027 pour tous les abonnés (2026 fin du lissage pour les communes entrantes) ;
    - Prise en compte des ventes d'eau sur Beugneux ;
  - La réalisation du programme d'investissement sur une période de 7 ans (2026-2032) chiffré au montant de 55 031 000 € TTC (45 859 166 € HT) ;
  - Le recours à l'emprunt pour couvrir le besoin de financement ;
  - Les investissements réalisés et les subventions encaissées à échéance 2032 avec un taux de réalisation de 100 %.

- Considérant que les résultats de l'étude financière pour la prospective financière 2026-2032 sont les suivants :

EXPLOITATION

- **Recettes** :

- Produits de vente d'eau en augmentation ;
- Subventions d'exploitation (soit une moyenne de 250 000 € /an sur la période 2026-2032) ;
- Transfert des excédents des communes nouvelles sur l'exercice 2026 (Villiers-St-Denis et les trois communes du SIVOM de Chéry-Chartreuve).

CFU 2025 : **4 842 895,78 €**
Prévision 2032 : **5 633 000 €** (dont + 800 000 € de produit de vente d'eau)
Evolution à échéance 2032 : **16 %** (dont + 3,3 M€ de produit de vente d'eau)

- **Dépenses** :

- Les éléments connus sur la période 2026-2032 ;
- Les perspectives d'évolution des actions de protection de la ressource.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-250202371-20261102-20261103-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026
Certifié par le Président

Réalisées pour un total de **1 467 370 € en 2025,** les dépenses totales sont estimées à :
2026 : 2,27 M€ / 2027 : 1,71 M€ /2028 : 1,90 M€ / 2029 : 1,90 M€ / 2030 : 2,00 M€ / 2031 : 1,94 M€ / 2032 : 1,94 M€ ; soit une évolution de 32 %.

INVESTISSEMENT 2026-2032

- **Dépenses** :

- Interconnexions des réseaux : **6 833 000 € ;**
- Programme de renouvellement du réseau : **28 938 000 € ;**
- Travaux sur stations et puits de production : **9 655 000 € ;**
- Usine de traitement des pesticides : **4 015 000 € ;**
- Préservation des ressources **: 1 090 000 €** (Elaboration du Plan de Gestion Sécurité Sanitaire des Eaux, stratégie foncière, Déclaration Utilité Publique) ;
- Travaux courants sur réseau : **4 270 000 €** (Branchements -extensions...) ;

- **Recettes** :

- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie estimées au taux de 40 % (PPI 2026-2032 : 17 729 000 €)
- Subventions de l'Etat : DETR attribuées au taux de 40 % (PPI 2026-2032 : 1 104 000 €)
- Considérant que le financement du schéma directeur, sur un taux de réalisation de 100 % à échéance 2032 sans augmentation du tarif et sans réalisation d'emprunt, conduit aux résultats de clôture prévisionnels de -6 190 000 € en 2032 avec un besoin de financement insuffisant dès 2028,

- Considérant qu'en suivant les orientations stratégiques prises par les élus du comité syndical en date du 05 novembre 2025, les solutions qui doivent être mises en place pour couvrir le besoin de financement sont une variation à la hausse du tarif de l'eau et le recours à l'emprunt,

- Considérant que l'étude financière 2026-2032 se base dorénavant sur les évolutions suivantes :
  - Augmentation des produits de vente d'eau (estimation +3,3 M€)
  - Dépenses Investissement : suivi du PPI 2026-2032 estimé à 55,031 M€ TTC) ;
  - Tarif eau : +5% (formule de révision) 2027, puis +3% /an 2028-2032 ;
  - Emprunt : 1 M€ à 1,5 M€ /an sur la période 2028-2032 soit 5,5 M€ de 2026 à 2032.

- Considérant que pour financer son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2032 estimé à 55 031 000 M€ TTC, sur un taux de réalisation des investissements de 100 % à échéance 2032, les conclusions de l'étude de la prospective 2026-2032 conclut sur :

  - L'application de la révision du tarif d'eau dès 2027 soit 1,14 € en 2027 jusqu'à à 1,32 € en 2032/m3, générant une recette de 210 900 € en 2027 jusqu'à 899 000 € en 2032 ;
  - Un tarif révisé de 1,14€ (2027) à 1,32 € (2032) / m3
  - La réalisation d'un minimum d'emprunt de 5,5 M€ (1 M€ à 1,5 M€ /an sur la période 2028-2032) ;
  - Un ratio de désendettement maximum de 2,46 ans en 2032 ;
  - Des dépenses d'investissement permettant la réalisation du PPI 2026-2032 de 55 M€ TTC ;
  - Le maintien d'un bon niveau d'investissement d'une moyenne de 7,86 M€ de 2026 à 2032 ;
  - Une capacité d'autofinancement (CAF) nette en progression s'élève à 2,82 M€ en 2032.

Les membres du comité syndical, après avoir pris connaissance de la présentation de la prospective financière et entendu l'exposé du Président, **DECIDENT, après en avoir délibéré à l'unanimité, de :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-250202371-20261102-20261103-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026
Certifié par le Président

- **PRENDRE ACTE** que de ne pas augmenter les tarifs d'eau, de ne pas réaliser des emprunts et de réaliser les investissements nécessaires conduit à des résultats de clôture prévisionnels négatifs dès 2029.

- **APROUVER** le programme de travaux inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2026-2032 ci-annexé,

- **APPROUVER** les conclusions de la prospective 2026-2032 combinant le suivi du Programme Pluriannuel d'Investissement 2026-2032, une révision du tarif d'eau dès 2027, la réalisation d'un minimum d'emprunt et le maintien de la capacité d'autofinancement nette,

- **AUTORISER** et **CHARGER** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc PANTOUX

Le Président,

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE
U.S.E.S.A

Hugues DAZARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-250202371-20261102-20261103-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026
Certifié par le Président